

Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

**ACIDUL – Association du corps
intermédiaire et des Doctorant-es de
l'Université de Lausanne**
Madame Sarah **LJUBIBRATIC**
Monsieur Romain **FELLI**
Co-président-e ACIDUL
Quartier Sorge
Amhipôle
1015 **LAUSANNE**

Lausanne, le 30 avril 2008

Directive de la Direction de l'UNIL n° 1.31 – votre courrier du 1^{er} avril

Madame la Co-présidente, Monsieur le Co-président,

Je reviens sur votre courrier cité en titre et vous fais part des considérations suivantes.

Tout d'abord, l'édition de directives par l'Université fait partie intégrante de l'autonomie institutionnelle octroyée par la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne. C'est donc dans le cadre de cette autonomie, que mon Département entend respecter, qu'il s'agit de placer la directive en question.

En second lieu, je constate en lisant votre courrier que plusieurs de vos revendications antérieures ont été prises en compte dans la directive actuelle. En particulier, la mise en adéquation avec les dispositions du règlement du 13 juin 2007 sur les assistants à l'Université de Lausanne relatives au droit aux vacances et aux congés. Elle est donc en accord avec les dispositions légales et réglementaires qui régissent l'Université.

Par ailleurs, comme vous le savez, le plan stratégique pluriannuel 2007 – 2011 de l'Université de Lausanne adopté par le Grand Conseil indique explicitement l'amélioration des conditions de travail des jeunes doctorants comme un de ses objectifs prioritaires. C'est donc dans l'évaluation de l'atteinte de cet objectif stratégique qu'il s'agira de lire les effets de la directive en question.

Dans ce sens, la directive doit contribuer à améliorer les conditions d'emploi d'une part importante du corps intermédiaire de l'Université et favoriser sa stabilisation. Il s'agira pour vous de refaire le point dans deux ou trois ans avec la Direction de l'Université pour en évaluer concrètement les effets. Pour ma part, je me tiendrai volontiers à disposition pour examiner avec vous le bilan de la situation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Madame la Co-présidente, Monsieur le Co-président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Anne-Catherine Lyon